

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
27 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SARTY - SIMON-CHAUTEMPS - MALPELET - JOUHAUD - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - DUGAY - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - GUILLAUMOT - LAINE - GRENOUILLET - CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX - LEHERICY - GAUDY - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT -SUCHAUD - DESSEAUVE - HYLAIRE - DUMEYNIÉ - BATTUT - POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU - RIGAUD - CHAUSSADE - RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER - JOUANNETAUD - CAPS- COLON - LAGRAVE - DEFEMME et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.  
Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON  
Mme POITOU remplace M. TOUZET.  
M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas DERIEUX.

M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum (33) est atteint avec 35 Conseillers présents.

M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Nicolas DERIEUX se porte volontaire.

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/01/2020.**

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020.

En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020 à l'unanimité.

*(35 présents - 39 votants).*

### **2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/02/2020.**

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 04 février 2020.

En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 04 février 2020 à l'unanimité.

*(35 présents - 39 votants).*

### **3. INTERVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR LA PRESENTATION DU BILAN 2019 ET DU PLAN D'ACTION 2020.**

La parole est donnée aux représentantes de l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest. Delphine POITOU, Présidente, et Michelle SUCHAUD, Trésorière qui projettent et présentent les chiffres du rapport d'activité 2019.

Alice DEHUREAUX, Directrice, rappelle le plan d'action voté en mai 2018 pour la période 2018-2020.

Pour clore la présentation, Delphine POITOU expose le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2020.

Les documents projetés en séance sont consultables sur demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes.

M. Le Président remercie les membres de l'Office de Tourisme Intercommunal pour leur présentation. *A noter l'arrivée de Jean-Pierre JOUHAUD en possession du pouvoir de Marinette JOUANNETAUD et Hervé GUILLAUMOT en cours de présentation, portant le nombre de présents à 37 et le nombre de votants à 42.*

<b>DELIBERATIONS BUDGETS</b>
------------------------------

M. Le Président donne la parole à Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances et aux travaux pour présenter les délibérations d'ordre budgétaire.

En préambule, Martine LAPORTE remercie Christine KAPLAN, Directrice Financière, pour le travail fourni depuis plusieurs semaines permettant la tenue de cette séance. Madame La Vice-Présidente salue également le respect des agents dans la gestion de leur budget pour l'année 2019 malgré les contraintes budgétaires imposées.

**4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « SPANC »** (Délibération n°2020-02-02).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. GAUDY annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).

**5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « SPANC »** (Délibération n°2020-02-03).

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe « SPANC » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2019	Cumulé	Résultats 2019	Cumulé
SPANC	- 12 580,44 €	- 12 490,44 €	6 481,69 €	14 114,83 €

→ Le Conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe « SPANC » à l'unanimité des votants.

(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. Le Président conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).

## 6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2020-02-04).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. GAUDY annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

## 7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2020-02-05).

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe « Vente d'énergie » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2019	Cumulé	Résultats 2019	Cumulé
Vente d'énergie	26 271,66 €	22 790,25 €	6 593,00 €	52 466,98 €

→ Le Conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe « Vente d'énergie » à l'unanimité des votants.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. Le Président conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

## 8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2020-02-06).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

- celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus ;
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. GAUDY annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

#### **9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2020-02-07).**

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe « Station-service » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2019	Cumulé	Résultats 2019	Cumulé
<b>Station-service</b>	<b>6 586,26 €</b>	<b>102 438,44 €</b>	<b>1 971,00 €</b>	<b>1 091,80 €</b>

Au regard du résultat de clôture de la section de fonctionnement, Nicolas DERIEUX émet l'idée de réduire les coûts de carburants à la pompe qu'il juge élevés.

Martine LAPORTE estime qu'il serait plus judicieux de conserver ce capital pour palier d'éventuels travaux de réfection de la station-service au vu de sa date de création (2006).

→ Le Conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe « Station-service » à l'unanimité des votants.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. Le Président conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

#### **10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (Délibération n°2020-02-08).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. GAUDY annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

#### **11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »** *(Délibération n°2020-02-09).*

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2019	Cumulé	Résultats 2019	Cumulé
<b>Immobilier d'entreprises</b>	<b>340,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 095,00 €</b>	<b>168 662,83 €</b>

→ Le Conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe « Immobilier d'entreprises » à l'unanimité des votants.

*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. Le Président conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

#### **12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »** *(Délibération n°2020-02-10).*

Le Conseil communautaire , à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.  
*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. GAUDY annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

### 13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » *(Délibération n°2020-02-11).*

Martine LAPORTE présente les données relatives au compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe « Zones économiques » :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Résultats 2019	Cumulé	Résultats 2019	Cumulé
Zones économiques	25 454,14 €	25 454,19 €	141 066,29 €	- 25 454,19 €

→ Le Conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe « Zones économiques » à l'unanimité des votants.  
*(34 présents - 38 votants en l'absence temporaire de Mmes SUCHAUD et POITOU et de M. Le Président conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT annulant temporairement le pouvoir donné par M. GAILLARD).*

*M. Le Président rejoint l'Assemblée. Le pouvoir lui étant donné par M. GAILLARD est à nouveau comptabilisé.*

*Mmes SUCHAUD et POITOU réintègre également la salle.  
 (37 présents - 42 votants).*

Martine LAPORTE présente les comptes de gestions et les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe « Ordures ménagères » mais précise qu'en l'absence de transmission par le comptable public des pièces, ils ne pourront pas être votés lors de cette séance mais le seront ultérieurement dans la limite du 30 juin 2020.

### 14. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » *(Délibération n°2020-02-12).*

Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Station-service	+ 102 438,44 €	Report excédentaire de 102 438,44 €	+ 1 091,80 €		Report excédentaire de 1 091,80 €

*(37 présents - 42 votants).*

### 15. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » *(Délibération n°2020-02-13).*

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
SPANC	- 12 490,44 €	Report déficitaire de 12 490,44 €	+ 14 114,83 €		Report excédentaire de 14 114,83 €

(37 présents - 42 votants).

**16. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE »**  
(Délibération n°2020-02-14).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Vente énergie	+ 22 790,25 €	Report excédentaire de 22 790,25 €	+ 52 466,98 €		Report excédentaire de 52 466,98 €

(37 présents - 42 votants).

**17. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »** (Délibération n°2020-02-15).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
Immobilier d'entreprises	0,00 €	Néant	+ 168 662,83 €		Report excédentaire de 168 662,83 €

(37 présents - 42 votants).

**18. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »** (Délibération n°2020-02-16).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée

<b>Zones économiques</b>	<b>+ 25 454,19 €</b>	<b>Report excédentaire de 0,00 € Couverture du besoin d'investissement 25 454,19 €</b>	<b>- 25 454,19 €</b>	<b>Report déficitaire de 25 454,19 €</b>
--------------------------	----------------------	--	----------------------	--

(37 présents - 42 votants).

**19. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (Délibération n°2020-02-17).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
<b>OM</b>	<b>540 866,66 €</b>	<b>Report excédentaire de 500 163,98 € Couverture du besoin d'investissement 40 702,68 €</b>	<b>- 41 009,97 €</b>	<b>+ 307,29 €</b>	<b>Report déficitaire de 41 009,97 €</b>

(37 présents - 40 votants. Jean-Pierre JOUHAUD ne prend pas part au vote ce qui annule temporairement le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD).

**20. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2020-02-18).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats suivants :

Budgets	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		
	Résultat Cumulé	Affectation proposée	Résultat Cumulé	RAR	Affectation proposée
<b>Budget principal</b>	<b>1 109 542,45 €</b>	<b>Report excédentaire de 847 363,14 € Couverture du besoin d'investissement 262 179,31 €</b>	<b>-- 599 727,34 €</b>	<b>+ 337 548,03 €</b>	<b>Report déficitaire de 599 727,34 €</b>

(37 présents - 40 votants. Jean-Pierre JOUHAUD ne prend pas part au vote ce qui annule temporairement le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD).

**21. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) POUR L'ANNEE 2020 (Délibération n°2020-02-19).**

Martine LAPORTE rappelle l'évolution des taux d'imposition depuis 2017.

Elle précise que dans le cadre de la réforme de la fiscalité, la loi de finances 2020 prévoit le gel du taux de la taxe d'habitation. Le Conseil communautaire n'a donc plus de pouvoir sur celui-ci. Au vu du besoin de financement constaté dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, elle propose au Conseil de maintenir les taux de fiscalité de l'année 2019, à savoir :

- CFE 30%
- TFNB 2.93%
- TFB 2.5%

Estimant que la fiscalité a été augmentée en 2019 afin d'équilibrer le budget de la Communauté de communes, Joseph LEHERICY souhaite savoir si une diminution de ces taux d'imposition pourrait, un jour, être espérée par les administrés.

M. Le Président répond ne pas pouvoir se prononcer sur le futur mais qu'à ce jour la fiscalité proposée ne va pas dans ce sens, ni dans celui d'une augmentation d'ailleurs.

→ Au terme des échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020.

*(37 présents - 42 votants).*

## **22. VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2020 (Délibération n°2020-02-20).**

Conformément à l'avis de la commission « finances et fiscalité », Martine LAPORTE propose au Conseil :

- de reconduire les taux de la TEOM 2019 pour les communes gérées en régie et par le SICTOM de Chénérailles ;
- de voter un taux unique moyen à 12,86% de TEOM pour les communes gérées par EVOLIS 23, le syndicat ayant décidé de revoir son zonage.

La collectivité va bénéficier de l'augmentation des bases fiscales d'1,2% traduisant un gain supplémentaire de 12 630,72 € et du versement, par le SME, avant sa dissolution, d'une subvention émanant de l'ADEME, à hauteur de 21 130,21 €.

Par conséquent, Patrick AUBERT, Vice-Président délégué à la gestion des déchets et de l'économie circulaire, précise que contrairement à ce qu'il avait pu annoncer en fin de séance du 23 janvier dernier, il n'est pas nécessaire de revaloriser la TEOM pour l'année 2020 des communes gérées en régie pour garantir le bon fonctionnement du service.

Nicolas DERIEUX souligne que l'évolution des bases fiscales reste une augmentation pour les ménages.

Patrick AUBERT précise qu'il serait possible de diminuer les taux appliqués par la Communauté de communes pour garantir ceux de l'année 2019. Cependant, il craint que cette décision soit préjudiciable au bon fonctionnement du service.

→ A l'issue du débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, valide les taux présentés pour l'année 2020.

*(36 présents - 39 votants en l'absence temporaire de Jean-Pierre JOUHAUD qui annule le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD. Patrick AUBERT, en sa qualité de Président du SICTOM de Chénérailles, ne prend pas part au vote).*

### 23. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) (Délibération n°2020-02-21).

Martine LAPORTE propose au Conseil communautaire le vote des AP/CP ci-après, tenant compte :

- Du chantier en cours sur le site de Masgot.
- Des programmes de travaux engagés pr DORSAL.

Autorisation de Programme	Montant total du programme	2020
Site de Masgot	539 427.22 €	103 531.90 €
DORSAL	743 229.94 €	125 000.00 €
<b>Totaux</b>	<b>1 828 657.16 €</b>	<b>228531.90 €</b>

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants valide les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés ci-avant.

*(36 présents - 40 votants en l'absence temporaire de Jean-Pierre JOUHAUD qui annule le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD).*

Nicolas DERIEUX estime que l'ordre du jour de cette séance devrait se clôturer au vote des comptes de gestions et des comptes administratifs. Il serait, pour lui, plus respectueux de laisser le soin aux prochains élus constituant la nouvelle Assemblée de voter les budgets primitifs 2020.

M. Le Président partage cette opinion mais explique ce choix par les contraintes calendaires. Le vote du budget devant intervenir avant le 30 avril 2020, et l'installation du Conseil ne pouvant avoir lieu, au mieux, qu'au 15 avril, il ne resterait que quinze jours aux élus pour installer l'exécutif et voter les budgets. Délais qu'il estime trop courts pour appréhender et s'approprier le fonctionnement et les projets de la collectivité.

Il indique que le nouvel organe délibérant aura la possibilité d'opérer des modifications budgétaires par le vote de décisions modificatives en cours d'année.

### 24. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2020 (Délibération n°2020-02-22).

Jean-Claude TRUNDE, Vice-Président délégué au développement économique, au tourisme et au numérique, propose à l'Assemblée de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'année 2020, une subvention identique à celle de 2019 selon la répartition suivante :

- mars 2020 46 896.00 € ;
- mai 2020 : 70 342.00 € ;
- septembre 2020 : 70 342.00 €.

Aucune remarque n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, valide la subvention de fonctionnement 2020 à l'Office de Tourisme Intercommunal et en autorise le versement selon la répartition précitée.

*(35 présents - 38 votants en l'absence temporaire de MM. GAUCHI et LAINE. En tant que membres du Bureau de l'Office de Tourisme Intercommunal, Mmes SUCHAUD et POITOU n'ont pas pris part au vote).*

**25. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020**  
(Délibération n°2020-02-23).

Dans le cadre des appels à projets « Actions Educatives Locales » et « évènementiels » et conformément à l'avis de la commission « culture et vie associative », en l'absence de Mme Springer Vice-Présidente en charge de la Culture et de la Vie associative, Virginie JOUBERT, Directrice Générale Adjointe, présente à l'Assemblée la proposition de la commission d'allouer une enveloppe de 75 330 € aux associations du territoire selon la répartition suivante :

- Pour les aides aux évènementiels 2020 :

Association	Action	Lieu	Date	Public	Montants
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Saison estivale de la Bergerie	Moutier d'Ahun	Du 16 mai au 30 août 2020	TT public	1 500 €
SPT Lavauzelle	Saison estivale	Janaillat + Sardent	Du 5 juillet au 5 septembre 2020	TT public	700 €
La Métive	La Festive et l'exposition d'été	Moutier d'Ahun	26 et 28 juin 2020 / Mi-juillet et fin août 2020	TT public	4 500 €
Lou Chami Bourganiauds	L'Enjambée creusoise	Bourganeuf et communes environnantes	31 mai 2020	TT public	4 500 €
VCTT	Festival Trial	Royère de V.	18 et 19 juillet 2020	TT public	4 500 €
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	24 et 25 octobre 2020	TT public	3 700 €
Passe à ton voisin !	Festival Pas Pareil	Royère de V.	Du 20 au 24 mai 2020	TT public	1 200 €
Le Champ secret	8ème Festival Pliant en Poésie et en chanson	Maisonnisses, Fransèches et Moutier d'Ahun + Guéret et Savennes	Du 20 au 24 mai 2020	TT public	400 €
Rock en Marche	8ème édition Festival Rock en Marche	St Martin Ste Catherine	24 et 25 juillet 2020	TT public	4 500 €
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	Du 22 au 25 octobre 2020	TT public	4 500 €

Les Arts Croisés en Marche	1ère biennale de céramique et arts singuliers	Moutier d'Ahun	26 et 27 septembre 2020	TT public	400 €
Comité des fêtes	Tracto Cross	St Dizier Masbaraud	22 et 23 août 2020	TT public	2 500 €
Théâtre'enfant	12ème Festival Escapade au pays d'enfants sur scène	Sardent	Du 3 au 6 juillet 2020	TT public	2 500 €
Total enveloppe aides aux évènementiels pour l'année 2020					35 400 €

- Pour les Actions Éducatives Locales 2020 :

Association	Action	Montant
UFOLEP	Ecole multisports de St Georges la Pougé et Pontarion	3 000,00 €
ASCM	Activité de ping pong avec un entraîneur professionnel	1 000,00 €
Perséphone	Découverte de l'activité Qi Gong	1 000,00 €
Tennis Club Bourgneuf	Tennis à l'école	3 000,00 €
	Ateliers pédagogiques au collège J. P. Le Doux	
	Section sportive au collège J.P. Le Doux	
	Actions éducatives auprès des jeunes licenciés	
TC La Leyrenne	Le tennis pour tous	1 200,00 €
Jeune Sapeur-Pompier	Formations	500,00 €
USB Bourgneuf	Journée d'initiation à la pratique du football	3 000,00 €
	Structuration et pérennisation de l'école de football	
	Tournoi U15 pour Européen	
Sporting Club Sardentais - Foot ACC23	Fonctionnement de l'école de foot et stage	3 000,00 €
	Participations à des tournois et journée récréative	
	Intervention en temps périscolaire	
	Challenge Maurice Faure - samedi 6 juin	
	Challenge Féminin - dimanche 7 juin	
Agora	Chabatz d'entrar	2 500,00 €
	Local Jeunes	2 500,00 €
Les Plateaux Limousins	Stages culturels	3 000,00 €
	Séjours de vacances	
	Sortie en famille	

Association Lampsane	Les Rendez-vous de Lampsane en Creuse Sud-Ouest	800,00 €
VASI Jeunes	Goûter à la ferme	1 200,00 €
	Atelier échange de savoir faire	
	Week-end en famille	
	Séjours enfants 6-11 ans	
	Animation jus de pomme	
Interlude	Les mercredis interlude	600,00 €
Des Racines et du Cirque	Développement de l'école de cirque	1 500,00 €
Les amis de la pierre de Masgot	Stages intergénérationnels de sculpture et de création	700,00 €
Fanfare municipale Bourgneuf	Orchestre de jeunes	1 000,00 €
Théâtre'enfants	Ateliers théâtres Sardent	1 000,00 €
	Vacances artistiques	600,00 €
	Atelier théâtre Bourgneuf	1 200,00 €
SPT Lavauzelle	Ateliers musique et mouvement	1 200,00 €
Le LAAB	Atelier d'éveil musical	200,00 €
Entrechats	Atelier de danse hebdomadaire	500,00 €
Télémillevaches	Retour vers le futur IV - atelier vidéo	1 000,00 €
Radio Vassivière	"captation et reportage sonore d'un concert "	1 080,00 €
	"Interviews d'auteurs"	
	"Autour de la musique"	
La Métive	"Badaboum"	3 000,00 €
	Ce que le cinéma raconte de moi	
Les Michelines	Ateliers sérigraphies pour les enfants	650,00 €
Total enveloppe Actions Éducatives Locales 2020		39 930,00 €

En terme de transparence, Jean-Pierre JOUHAUD aurait souhaité qu'apparaissent, sur cette présentation, les écarts entre les sommes demandées par les associations et celles octroyées par la collectivité.

Franck SIMON-CHAUTEMPS veut savoir si des fonds supplémentaires pourront être débloqués en cours d'année en cas de création d'associations et d'événementiels faisant suite aux nouveaux mandats municipaux.

Martine LAPORTE répond que pour l'année 2020, la date limite de candidature est dépassée. Cependant, s'il le souhaite, le prochain Conseil sera en mesure de renouveler les appels à projets ou réajuster le versement des subventions par le vote d'une décision modificative.

Joseph LEHERICY se questionne sur la connaissance de ces appels à projets par les associations de sa commune.

Virginie JOUBERT indique que le service « culture et vie associative » adresse un courrier présentant les appels à projets à l'ensemble des associations du territoire référencées dans sa base de

données. Toutefois, il est demandé aux élus de relayer l'information et de demander aux associations qui n'en seraient pas averties de prendre contact avec Sophie LORY, responsable du service, pour la mise à jour de la bases de données.

→ A l'issue des échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, valide l'attribution des subventions pour l'année 2020 comme exposées.

(37 présents - 42 votants).

## 26. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (Délibération n°2020-02-24).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2020.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ORDURES MENAGERES					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	981 930,00 €	Charges à caractère général	70	105 775,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
012	426 800,00 €	Charges de personnel et frais assimilés	73	1 513 000,00 €	Impôts et taxes
66	1 207,31 €	Charges financières	74	39 000,00 €	Dotations, subventions et participations
65	448 000,00 €	Autres charges de gestion courante	77	50,00 €	Produits exceptionnels
67	28 089,83 €	Charges exceptionnelles	042	62 603,52 €	Amortissement des subventions+travaux en régie
042	109 496,25 €	Amortissement des dépenses	002	500 163,98 €	Excédent cumulé
022	101 207,31 €	Dépenses imprévues max 130000 €			
023	123 861,80 €	Virement à la section d'investissement			
TOTAUX	2 220 592,50 €		TOTAUX	2 220 592,50 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
23	42 000,00 €	Immobilisations en cours	10	60 809,95 €	Dotations, fonds divers et réserves
					Subventions d'investissement reçues (DETR)
16	59 743,73 €	Emprunts et dettes assimilés	13	10 850,00 €	
C040	62 603,52 €	Amortissement des subventions+travaux en régie	040	109 496,25 €	Amortissement des dépenses
21	87 968,00 €	Immobilisations corporelles	024		
001	41 009,95 €	déficit cumulé	021	123 861,80 €	Virement de la section de fonctionnement
20	12 000,00 €	Immobilisations incorporelles			
020		dépenses imprévues max ..... €	001		Excédent cumulé
TOTAUX	305 325,20 €		TOTAUX	305 018,00 €	
RAR	8 848,80 €		RAR	9 156,00 €	
	314 174,00 €			314 174,00 €	

→ Le Conseil communautaire, avec 2 abstentions et 38 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2020.

(36 présents - 40 votants en l'absence temporaire de Jean-Pierre JOUHAUD ce qui annule le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD).

## 27. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (Délibération n°2020-02-25).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2020.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET IMMOBILIERS D'ENTREPRISE					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	12 200,00 €	Charges à caractère général	70	2 250,00 €	Remboursement charges
65	2,00 €	arrondis TVA	75	24 047,00 €	loyers et 11 932 € de subvention d'équilibre
042	23 755,00 €	amortissement des dépenses	042	9 660,00 €	amortissement des subventions
TOTAUX	35 957,00 €		TOTAUX	35 957,00 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
23	364 867,63 €	Travaux en cours	13	219 687,00 €	Subventions d'investissement
			040	23 755,00 €	amortissement des dépenses
040	9 660,00 €	amortissement des subventions	001	168 662,83 €	excédent cumulé
TOTAUX	374 527,63 €		TOTAUX	412 104,83 €	
RAR			RAR		
	374 527,63 €			412 104,83 €	

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2020.  
(37 présents - 42 votants).

## 28. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2020-02-26).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2020.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	448 191,00 €	achat carburants, fluides, entretiens, assurances, commissions CB, téléphone...	70	375 000,00 €	vente carburants
012	4 200,00 €	2 agents 2h/semaine mise à disposition par Royère			
65	1,00 €	arrondis TVA			
042	7 766,00 €	amortissement des dépenses	042	9 737,00 €	amortissement des subventions
022	22 017,44 €	dépenses imprévues	002	102 438,44 €	excédent reporté
023	5 000,00 €	virement à la section d'investissement			
TOTAUX	487 175,44 €		TOTAUX	487 175,44 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
21	4 120,80 €	Travaux de réfection	040	7 766,00 €	amortissement des dépenses
040	9 737,00 €	amortissement des subventions	021	5 000,00 €	virement de la section de fonctionnement
020	- €	dépenses imprévues	001	1 091,80 €	excédent reporté
TOTAUX	13 857,80 €		TOTAUX	13 857,80 €	
RAR			RAR		
	13 857,80 €			13 857,80 €	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2020.  
(37 présents - 42 votants).

## 29. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2020-02-27).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2020.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIE					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	1 900,00 €	Charges à caractère général	70	13 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
042	6 593,00 €	Amortissement des dépenses	002	22 790,25 €	Excédent reporté
TOTAUX	8 493,00 €		TOTAUX	35 790,25 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
			040	6 593,00 €	Amortissement des dépenses
			001	52 466,98 €	Excédent reporté
TOTAUX	- €		TOTAUX	59 059,98 €	

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2020.  
(37 présents - 42 votants).

### 30. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2020-02-28).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2020.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ZONES ECONOMIQUES					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant prévisionnel	Observations	Chapitre	Montant prévisionnel	Observations
66	1 919,71 €	Charges financières			
65	1,00 €	arrondis TVA	75	19 562,18 €	subvention d'équilibre
023	17 641,47 €	virement à la section d'investissement			
TOTAUX	19 562,18 €		TOTAUX	19 562,18 €	
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant prévisionnel	Observations	Chapitre	Montant prévisionnel	Observations
16	17 641,47 €	Emprunts et dettes assimilés	10	25 454,19 €	couverture du besoin de financement d'investissement
001	25 454,19 €	déficit cumulé	021	17 641,47 €	virement de la section de fonctionnement
TOTAUX	43 095,66 €		TOTAUX	43 095,66 €	
RAR			RAR		
	43 095,66 €			43 095,66 €	

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2020.  
(37 présents - 42 votants).

### 31. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2020-02-29).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2020.

**PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET SPANC**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	99 788,25 €	Charges à caractère général	70	158 600,00 €	Redevances contrôles
012	70 151,00 €	Charges de personnel			
67	5 340,00 €	Charges exceptionnelles	774	31 521,19 €	subvention d'équilibre
002	12 490,44 €	déficit cumulé			
042	2 351,50 €	amortissement des dépenses			
<b>TOTAUX</b>	<b>190 121,19 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>190 121,19 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
20	400,00 €	Immobilisation incorporelles	040	2 351,50 €	amortissement des dépenses
21	16 066,33 €	véhicule pour équilibrer	001	14 114,83 €	excédent cumulé
<b>TOTAUX</b>	<b>16 466,33 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>16 466,33 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>- €</b>		<b>RAR</b>	<b>- €</b>	
	<b>16 466,33 €</b>			<b>16 466,33 €</b>	

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2020.  
(37 présents - 42 votants).

**32. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2020-02-30).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget principal pour l'année 2020.

**PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	1 282 314,54 €	Charges à caractère général	002	845 530,24 €	Excédent reporté (847 363,14 € - 1 832,90 € SIVOM)
012	2 086 355,45 €	Charges de personnel	70	696 500,52 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	2 013 552,99 €	Atténuations de produits	73	5 221 565,86 €	Impôts et taxes
65	2 211 473,59 €	Autres charges de gestion	74	1 752 012,74 €	Dotations, subventions et participations
66	63 810,60 €	Charges financières	75	95 611,20 €	Autres produits gestion
67	171 591,81 €	Charges exceptionnelles	78	92 021,39 €	Reprise de provisions
022	349 594,97 €	Dépenses imprévues	013	15 000,00 €	Atténuations de charges
042	254 243,47 €	Opérations d'ordre (amort)	042	45 808,56 €	Opérations d'ordre (amort sub)
023	331 113,09 €	Virement à la section d'inv			
<b>TOTAUX</b>	<b>8 764 050,51 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>8 764 050,51 €</b>	

PROJET BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL					
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	599 801,17 €	Déficit reporté (599 727,34 € + 73,83 € SIVOM)	10	340 179,31 €	Dotations, fonds divers et réserves
16	210 799,87 €	Emprunts et dettes assimilés	13	73 560,40 €	Subventions d'investissement reçues
20	26 500,00 €	Immobilisations incorporelles	040	254 243,47 €	Amortissement des dépenses
204	- €	Subventions équipements versées	024	- €	Produit des cessions d'immobilisations
21	136 182,80 €	Immobilisations corporelles	021	331 113,09 €	Virement de la section fonctionnement
23	89 020,00 €	Immobilisation en cours			
AP/CP7	103 531,90 €	Centre de la Pierre Masgot			
AP/CP8	125 000,00 €	Haut Débit Dorsal			
040	45 808,56 €	Amortissement des subventions			
TOTAUX	1 336 644,30 €		TOTAUX	999 096,27 €	
RAR	16 490,90 €		RAR	354 038,93 €	
TOTAUX	1 353 135,20 €		TOTAUX	1 353 135,20 €	

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 39 avis favorables, approuve le projet de budget principal pour l'année 2020.

*(37 présents - 40 votants. Jean-Pierre JOUHAUD n'a pas souhaité prendre part au vote annulant temporairement le pouvoir donné par Marinette JOUANNETAUD).*

### 33. VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES « IMMOBILIER D'ENTREPRISES », « ZONES ECONOMIQUES » ET « SPANC » POUR L'ANNEE 2020 *(Délibération n°2020-02-31).*

Au vu des décisions précédentes, Martine LAPORTE détaille les montants des subventions prévues :

- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Zones économiques » : 19 562,18 €.
- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immobiliers d'entreprise » : 11 932,00 €.
- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » : 31 521,19 €.

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 41 avis favorables, approuve le virement de subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes comme énoncés ci-dessus.

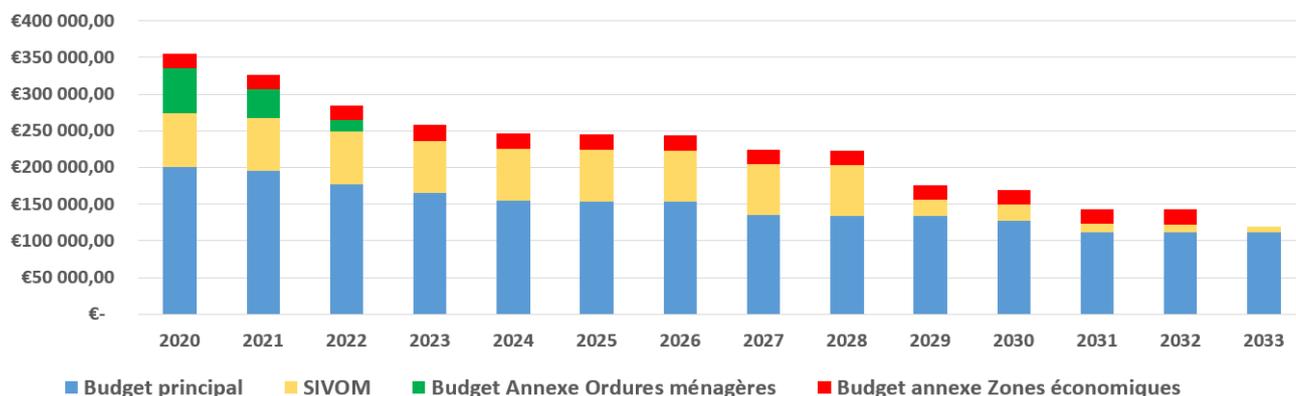
*(37 présents - 42 votants).*

Pour terminer sur le volet budgétaire, Martine LAPORTE présente la situation d'endettement de la collectivité et l'inversement de « l'effet ciseaux ».

# ENDETTEMENT

BUDGET	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2019	MONTANT ECHÉANCES 2020	CAPITAL REMBOURSE EN 2020	INTERETS REMBOURSES EN 2020
Principal 14 emprunts	2 369 938,83 €	201 195,68 €	160 474,98 €	40 720,70 €
Principal 3 Emprunts « SIVOM »	564 578,19 €	72 441,61 €	47 324,89 €	25 116,72 €
Ordures ménagères 3 emprunts	114 704,07 €	62 171,49 €	59 743,73 €	2 427,76 €
Zones économiques 1 emprunt	241 152,87 €	19 588,23 €	17 641,47 €	1 946,76 €
<b>Totaux</b>	<b>3 290 373,96 €</b>	<b>355 397,01 €</b>	<b>285 185,07 €</b>	<b>70 211,94 €</b>

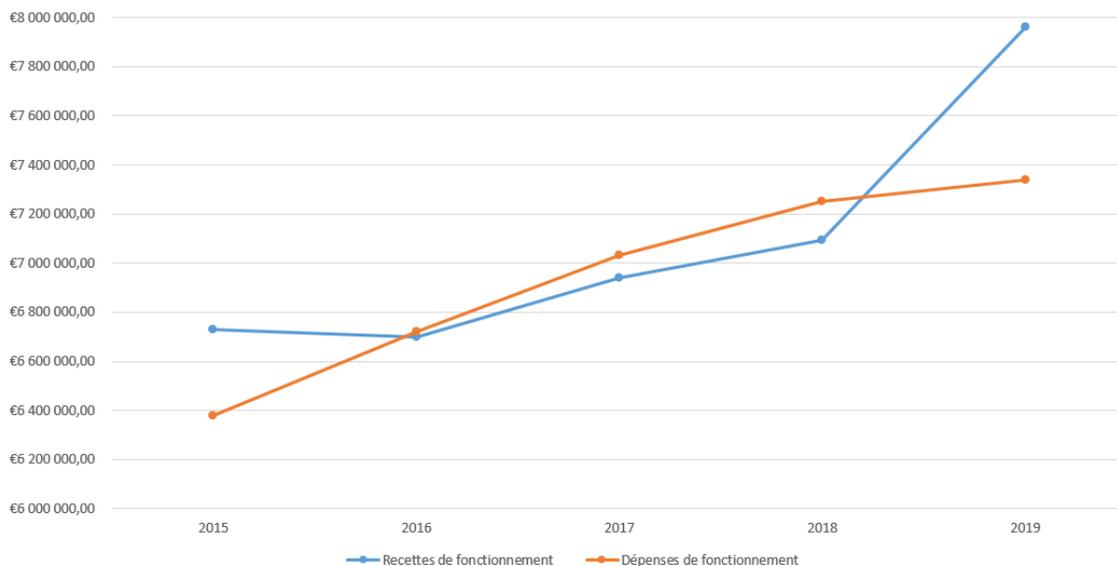
## ETALEMENT DE LA DETTE 2020 - 2033



EPARGNE BRUTE Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	EPARGNE NETTE Epargne brute – Remboursement de la dette	DUREE DE DESENDETTEMENT Encours de la dette / épargne brute	MOYENNE NATIONALE
(7 919 651,70 € - 7 091 817,51 €) <b>827 834,19 €</b>	(827 834,19 € - 230 918,92 €) <b>596 915,27 €</b>	(2 369 938,83 € / 596 915,27 €) <b>4 ans</b>	<b>12 à 14 ans</b>

Ce ratio s'explique grâce à une gestion rigoureuse avec moins de dépenses réalisées que prévues (-480 000 €) et des recettes plus importantes que prévues (+139 000 €)  
La tendance de l'effet ciseau s'inverse

# SECTION DE FONCTIONNEMENT : L'EFFET CISEAU



## DELIBERATIONS PROJETS

### 34. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LES LOTS DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS (GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE DEPARTEMENT) (*Délibération n°2020-02-32*).

M. Le Président rappelle que lors de sa séance du 05 décembre 2019, le Conseil communautaire a validé l'adhésion de la structure au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications porté par le Département de la Creuse.

Après examen des besoins de la collectivité, M. Le Président propose à l'Assemblée d'adhérer aux lots suivants :

- Service de téléphonie fixe (abonnements + consommations) ;
- Service téléphonie en mode hébergé (Centrex) ;
- Service téléphonie mobile (abonnements + équipements terminaux) ;
- Service accès Internet haut débit / très haut débit ;
- Service accès réseaux VPN-MPLS (connexion intersites).

La collectivité pourrait prétendre à une économie de 3 684,50 € HT par an sur ses contrats actuels, soit une baisse de 18% à travers l'adhésion à ce groupement de commandes.

Aucune remarque n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le positionnement de la Communauté de communes sur les lots susnommés.

(37 présents - 42 votants).

**35. RECONDUITE DES GRILLES TARIFAIRES POUR LE SERVICE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ECONOMIE CIRCULAIRE » (CTDMA-EC) APPLICABLES A COMPTER DU 29 FEVRIER 2020 (Délibération n°2020-02-33)**

Patrick AUBERT rappelle que lors de la séance du 23 janvier dernier, conformément à l'avis de la commission « CTDMA-EC », il avait été demandé aux Conseillers d'augmenter les tarifs des ventes et prestations du service d'environ 10% pour palier la hausse des coûts imposée par les industriels à la collectivité. Suite aux différents échanges, il avait été convenu de reporter cette décision. Toutefois, afin de permettre au service de continuer ses prestations au public, il est proposé à l'Assemblée de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 29 février 2020 et de les maintenir jusqu'à nouvelle décision actée par l'organe délibérant.

En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'application des grilles tarifaires en vigueur à compter du 29 février 2020, et ce, jusqu'à nouvelle décision du Conseil.

*(37 présents - 42 votants).*

**36. ACQUISITION D'UNE REMORQUE PORTE-CAISSONS DE DECHETERIE ET ACCESSOIRES POUR POLYBENNE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2020-05 (Délibération n°2020-02-34).**

Patrick AUBERT explique qu'avec l'extension des consignes de tri, l'activité du service va se densifier en demandant davantage de logistique. Par conséquent, il est proposé d'adapter le matériel existant par l'achat d'une remorque porte-caissons. Cette dépense n'ayant pas été réalisée en 2019, les crédits ont été réinscrits sur le budget annexe « ordures ménagères » pour l'année 2020.

La meilleure offre tarifaire, proposée par la société LOUAULT REMORQUES (89), s'élève à 29 714,34 € HT, soit 35 657,21 € TTC.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, attribue le marché n°2020-05 relatif à l'acquisition d'une remorque porte-caissons à la société LOUAULT REMORQUES pour un montant de 29 714,34 € HT, financée par les fonds propres du budget annexe « ordures ménagères ».

*(37 présents - 42 votants).*

**37. PROPOSITION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE A L'ADMINISTRATION D'UNE APPLICATION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE (2018-2019-2020) (Délibération n°2020-02-35).**

Suite à la délibération n°2019/12/21 du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 portant accord de principe sur la signature d'un avenant à la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique, l'ensemble des partenaires ont donné leur accord de principe. Par conséquent, le PNR de Millevaches en Limousin sollicite de nouveau les partenaires pour se positionner définitivement sur le projet.

Le plan de financement associé est le suivant :

Nom des partenaires	Clé de répartition (part de la population en %)	Plan prévisionnel 2020		Plan prévisionnel 2021		TOTAL 2020-2021
		Montant accompagnement PNR (01/06/2020 au 31/12/2020)	Montant communication 2020	Montant accompagnement PNR (01/01/2021 au 11/09/2021)	Montant communication 2021	
CC Creuse Sud-Ouest	11,49%	2150,93 €	873,24 €	2564,57 €	574,50 €	6 163,24 €
Reste des partenaires	88,51%	16 569,07 €	6 726,76 €	19 755,43 €	4 425,50 €	47 476,76 €
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>18 720 €</b>	<b>7600 €</b>	<b>22 320 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>53 640 €</b>

Aucune remarque n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote la signature de cet avenant.

→ Le Conseil communautaire, avec 41 avis favorables et 1 contraire, approuve la signature de l'avenant et de son plan de financement tels que présentés.

(37 présents - 42 votants).

**38. PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COUVERTURE EN PREVOYANCE DU PERSONNEL ET DE CONVENTION ASSOCIEE**  
(Délibération n°2020-02-36).

Jean-Pierre DUGAY, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation du Conseil communautaire.

→ A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe du versement d'une participation de 20 € brut mensuel par agent pour la prévoyance, avec mise en place au 01 avril 2020.

(37 présents - 42 votants).

**39. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** (Délibération n°2020-02-37).

Jean-Pierre DUGAY indique qu'il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la collectivité.

Il est proposé d'adopter un document permettant de disposer d'une synthèse de la réglementation en matière de ressources humaines et de prévention : temps de travail, gestion des congés, compte épargne temps, autorisations d'absence, accès et usage des locaux et du matériel, droits et obligations des agents, hygiène et sécurité.

Un projet de règlement intérieur a donc dans un premier temps été soumis à l'avis de MM. Le Président, Le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines et Le DGS. Il a également été transmis pour lecture aux responsables de services de la collectivité qui ont assuré le lien avec les agents de leurs services respectifs.

A l'issue de ces consultations, et après examen de l'ensemble des remarques formulées par les responsables de service et les agents, les membres de la commission du personnel, se sont réunis,

le 22 octobre 2019 pour finaliser la rédaction de ce document. Il a été transmis au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 24 février 2020.

A la suite de cette présentation, M. Le Président soumet au vote le document.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la collectivité.

*A noter, le départ de Delphine POITOU avant le vote.  
(36 présents - 41 votants).*

#### **40. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGANEUF SUITE A REVISION GENERALE (Délibération n°2020-02-38).**

M. Le Président expose l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation de la séance.

→ Le Conseil communautaire, avec 3 abstentions, 2 avis contraires et 36 favorables, valide le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourganeuf faisant suite à une révision générale.  
*(36 présents - 41 votants).*

#### **41. INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR NOUVELLES ZONES URBAINES ET A URBANISER DE LA COMMUNE DE BOURGANEUF (Délibération n°2020-02-39).**

Pour faire suite à la décision précédente, M. Le Président expose l'objet de la délibération.

En l'absence de remarque, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 40 avis favorables, valide l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain sur les nouvelles zones urbaines et à urbaniser de la commune de Bourganeuf.  
*(36 présents - 41 votants).*

#### **42. INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOURGANEUF (Délibération n°2020-02-40).**

M. Le Président expose l'objet de la délibération conformément à la note explicative jointe au dossier de convocation du Conseil communautaire.

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 40 avis favorables, valide la permission de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune de Bourganeuf.  
*(36 présents - 41 votants).*

#### **43. INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOURGANEUF (Délibération n°2020-02-41).**

Toujours dans l'esprit de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgneuf, M. Le Président propose à l'Assemblée l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

Aucune remarque n'étant formulée, M. Le Président soumet au vote cette proposition.

→ Le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 40 avis favorables, approuve l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune de Bourgneuf.

*(36 présents - 41 votants).*

**44. DEMANDE DE DETR POUR LA REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE ET DE LA SIGNALÉTIQUE POUR LA ZONE D'EXPOSITION PERMANENTE ET DU PARCOURS DE DECOUVERTE DANS LE VILLAGE DE MASGOT - 3EME TRANCHE (PARCOURS EXTERIEUR ET MISE EN SECURITE DE L'ESCALIER DE SECOURS) ET RAPPEL DU PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIE** *(Délibération n°2020-02-42).*

Conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation, Martine LAPORTE propose à l'Assemblée d'adresser aux services de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR pour une troisième tranche, dédiée à la mise en sécurité de l'escalier de secours du site de Masgot, tout en respectant le budget initial.

→ Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. Le Président à adresser une demande de subvention au titre de la DETR aux services de l'Etat, sous la forme d'une troisième tranche, pour la réfection de l'escalier de secours du Centre de la Pierre de Masgot.

*(36 présents - 41 votants).*

**45. PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD PREALABLE AU CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER AVEC LA SAS ACCI CREUSE** *(Délibération n°2020-02-43).*

Jean-Claude TRUNDE, rappelle que le projet consiste à construire un bâtiment artisanal sur la zone d'activités d'Ahun dont le coût serait ensuite répercuté sur la SAS ACCI Creuse sous forme de loyers, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, sur une durée de 15 ans.

Par délibération en date du 05 décembre 2019, le Conseil s'est prononcé sur un coût total prévisionnel maximum de 353 717,49 € HT sous condition d'accompagnements financiers de l'Etat à hauteur de 62,11 %. A ce jour, la commission DETR a émis un avis favorable à l'attribution de 141 487,00 € HT. Pour le FNADT, représentant 78 200 € HT, la décision est attendue dans les semaines à venir.

Jean-Claude TRUNDE donne lecture du projet de protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail immobilier.

→ A l'issue de la présentation, avec 1 abstention et 40 avis favorables, le Conseil communautaire autorise M. Le Président à signer le protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail immobilier avec la SAS ACCI Creuse.

*(36 présents - 41 votants).*

#### **46. PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU MARCHÉ IMPACT CONSEIL (Délibération n°2020-02-44).**

Joël LAINE, Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement, revient sur les difficultés rencontrées avec Impact Conseil dans le cadre de l'exécution du marché n° 2018-17 « Prestations de contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des dispositifs d'assainissement non collectif ».

Au 31 décembre 2019, date de fin du contrat, le prestataire n'a pas réalisé le nombre de contrôles prévus au marché puisqu'à ce jour, 900 diagnostics restent à effectuer.

Impact Conseil explique ce retard notamment par la mise à jour des listings transmis par le SPANC, caractérisée comme une charge supplémentaire conséquente non comprise dans le marché initial.

Franck SIMON-CHAUTEMPS souhaite savoir si au travers de cette remarque le service du SPANC du SIVOM est incriminé car, pour lui, les fichiers étaient tenus à jour.

M. Le Président précise qu'en aucun cas le travail du SIVOM n'est remis en cause. Il explique que depuis, les ventes, décès ou successions n'ont pas toujours été mis à jour en temps et en heure ce qui a généré l'envoi de courriers erronés ou des doublons de visites.

Joseph LEHERICY précise que des employés d'Impact Conseil se sont présentés sans rendez-vous au domicile de plusieurs administrés qui ont donc refusé d'être contrôlés.

M. Le Président indique que le protocole d'accord propose :

- De mettre fin au contrat au 31 décembre 2019, date initialement prévue au marché, malgré le nombre de contrôles non effectués ;
- De racheter les listings à jour auprès d'Impact Conseil. Le prestataire estime et réclame le versement de 26 070,75 € à la Communauté de communes pour les obtenir.
- D'appliquer des pénalités de retard au prestataire s'il ne transmet pas à la collectivité, avant le 29 février 2020, l'intégralité des rapports de visites réalisées. A ce jour, 300 dossiers ne sont toujours pas communiqués au service.

Les prestations ayant été réglées par tranche, il reste aujourd'hui la somme de 70 000 € non affectée.

Avant d'effectuer le rachat des fichiers, Franck SIMON-CHAUTEMPS souhaiterait s'assurer que ce travail a réellement eu lieu. Martine LAPORTE précise que la responsable du service SPANC le confirme.

Michel GIRON émet des doutes quant à l'exactitude des coûts des prestations absorbées par Impact Conseil refacturés à la Communauté de communes, comme par exemple les frais postaux qui restent invérifiables.

Nicolas DERIEUX évoque que lors de Conseils communautaires ou de Conférences des Mairies plusieurs élus ont fait part du mécontentement de leurs habitants à l'Assemblée. M. Le Président assure avoir communiqué l'ensemble de ces remarques au prestataire lors des réunions de suivi au cours de l'année 2019.

Joël LAINE conclut en affirmant qu'avec la signature de ce protocole d'accord le coût de prestation aura été moindre mais qu'une charge de travail importante, pour répondre au retard du prestataire, vient se greffer sur celle des agents du service SPANC de la Communauté de communes.

→ A l'issue des échanges, avec 2 abstentions, 2 avis contraires et 37 favorables, le Conseil communautaire autorise M. Le Président à signer le protocole transactionnel avec Impact Conseil dans le cadre du marché n°2018-17.

*(36 présents - 41 votants).*

#### **47. QUESTIONS DIVERSES.**

- Nicolas DERIEUX déplore la durée des séances du Conseil communautaire.

Michelle HYLAIRE estime que les débats pourraient être écourtés si chacun prenait le soin de consulter les pièces du dossier de convocation en amont des séances.

- Michel GIRON reconnaît que les chemins de randonnée sont entretenus mais que le balisage aurait besoin d'être rafraîchi. Martine LAPORTE précise que l'intégralité des marquages sera renouvelée en 2020, la dépense étant inscrite au budget.

- Nadine DUMEYNIÉ fait part du mécontentement de plusieurs de ses administrés quant à la hauteur des nouvelles colonnes de tri installées sur les Points d'Apports Volontaires jugées trop hautes.

Pour clore cette séance, dernière du mandat, et avant de partager un dernier verre, M. Le Président souhaite remercier l'ensemble des élus pour leur participation, en accord ou non avec les décisions prises par le Conseil. Chaque débat, plus ou moins constructif sera resté intéressant.

M. Le Président se livre sur ces trois années difficiles mais enrichissantes marquées par de très belles rencontres. L'Assemblée a construit cette nouvelle entité pour laquelle il reste beaucoup de travail à chacun et chacune qui souhaitera s'engager de nouveau pour la vie des Communes et donc de la Communauté de communes.

Il demande aux membres présents de transmettre aux suivants cet « esprit communautaire » primant sur l'intérêt individuel des Communes, témoin du rayonnement intercommunal.

M. Le Président adresse tous ses vœux de réussite aux candidats des prochaines élections municipales et intercommunales.

La séance est levée à 22h05.

**Nicolas DERIEUX,**  
**Le Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,**  
**Le Président.**